Comptabilité for.: 9504-5017-5506-6006-6512-7000
À jour 1 avril 1995

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — secondaire
— — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église, École, Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — — (emprise)
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de faîte, bassin primaire
— — bassin secondaire
— — bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de parcelle
Ligne de rang, de lots
Contour des peuplements
Contour des interventions

LÉGENDE DE LA COMPTABILITÉ FORESTIÈRE

Coupe par trouées
Coupe avec réserve de la régénération
Coupe avec réserve de semenciers
Coupe progressive d'ensemencement
Coupe par bandes
Coupe à diamètre limite et dégagement des tiges d'avenir
Coupe de jardinage
Bilage partiel (brûlé ou à plat)
Plantation à racines nues
Plantation de boutures
Plantation de boutures
Ensemencement
Espèces commerciales
Récolte dans les lisières boisées (abatis et tiges)

N.B. Ces interventions indiquent des perturbations et aux origines de la légende forestière.

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)
Résineux
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin gris
— — à pin gris et/ou épinette rouge
— — à thuya (cèdre)
— — à mélèze
— — (plantation)
Pessière
— — à thuya (cèdre) et/ou thuya rouge occupant plus de 75% de la portaison
— — à thuya (cèdre)
— — à mélèze
— — à pruche
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à sapin et/ou épinette
— — (plantation d'épinette blanche)
— — (plantation de pin gris ou mélèze)
— — (plantation d'épinette rouge)
Sapinière
— — à sapin et/ou thuya occupant plus de 75% de la portaison résineuse
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin gris
— — à pruche
— — à mélèze
— — (plantation de sapin baumier)
Pinède à pin blanc
— — — avec pin rouge
— — — et/ou mélèze (tels occupant plus de 75% de la portaison résineuse)
— — — avec thuya (cèdre)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — — avec mélèze
— — — avec pin gris
— — — avec peuplier
— — — (plantation)
Pinède à pin rouge
— — — (le pin rouge occupe plus de 75% de la portaison résineuse)
— — — avec thuya (cèdre)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — — avec mélèze
— — — avec pin blanc
— — — avec pin gris
— — — avec sapin et/ou épinette blanche
— — — (plantation)
Pinède à pin gris
— — — (le pin gris occupe plus de 75% de la portaison résineuse)
— — — avec thuya (cèdre)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — — avec mélèze
— — — avec pin blanc et/ou pin rouge
— — — avec sapin et/ou épinette blanche
— — — (plantation)
— — — Plantation de pin sylvestre
Cédrière
— — (le thuya occupe plus de 75% de la portaison résineuse)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à mélèze
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin gris
— — à peuplier
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation de thuya)
Pruchière
— — (la pruche occupe plus de 75% de la portaison résineuse)
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à mélèze
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation)
MÉLÈZIN
— — (le mélèze occupe plus de 75% de la portaison résineuse)
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à peuplier
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation de mélèze européen)
— — (plantation de mélèze japonais)
— — (plantation de mélèze laricin)

TYPE DE COUVERT

MÉLANGES (groupements et sous-groupements)
Feuillu d'essences tolérantes avec pin gris
— — — — — avec pin blanc
— — — — — avec pin rouge
— — — — — avec mélèze
— — — — — avec épinette noire ou rouge
— — — — — avec sapin
— — — — — avec épinette noire ou rouge
— — — — — avec épinette noire ou rouge
Bouleaux à bouleau blanc avec sapin
— — — — — avec pin gris
— — — — — avec pin blanc
— — — — — avec pin rouge
— — — — — avec épinette noire ou rouge
Bouleaux à bouleau blanc avec pin rouge
Feuillu d'essences tolérantes avec pin rouge
Peuplier avec sapin
— — — avec pin rouge
— — — avec pin blanc
— — — avec pin rouge
— — — avec épinette noire ou rouge
Peuplier avec pin rouge
Chênaie rouge
Ostraie
Bouleaux à bouleau blanc et/ou bouleau gris
— — à bouleau jaune
Peuplier à peuplier
Chênaie rouge
Ostraie
— — à bouleau blanc et/ou bouleau gris
— — à bouleau jaune
— — à peuplier
— — à feuillus d'essences tolérantes
— — à feuillus d'essences tolérantes
Plantation de pin rouge
— — à bouleau jaune
— — à peuplier
— — à peuplier hybride
— — à hêtre d'amérique

FEUILLUS (groupements)

Feuillus
— d'essences tolérantes
— d'essences tolérantes
— sur station humide
(plantation)
Bouleaux à bouleau blanc et/ou bouleau gris
— à bouleau jaune
Peuplier à peuplier
Chênaie rouge
Ostraie
— à bouleau blanc et/ou bouleau gris
— à bouleau jaune
— à peuplier
— à feuillus d'essences tolérantes
— à feuillus d'essences tolérantes
Plantation de pin rouge
— à bouleau jaune
— à peuplier
— à peuplier hybride
— à hêtre d'amérique

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec
Dénudé et semi-dénudé humide
Aulnaie

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Terrain agricole
Emplacement urbain, camping, vidéoplex, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle
Coupe partielle en damier
Coupe partielle par bande
Coupe partielle plus épaisse Mylès
Chablis partiel
Chablis partiel
Brûlis partiel

DÉFOLIATION

Pour les types de sapin et épinettes blanche noires: ⊖ 1 à 50 % ⊕ 51 à 99 %

ORIGINE

Coupe totale
Brûlis
Chablis total
Épidémie sévère
Friche
Plantation

CLASSES D'ÂGE

FORÊT ÉQUIENNE CLASSES	TIGES DE:	FORÊT ÉTAGÉE CLASSES	
10 (ans)	0-20 ans	70-30 (ans)	30-70
30 "	21-40 "	00-30 "	30-80
50 "	41-60 "	00-30 "	50-80
70 "	61-80 "	30-50 "	50-120
90 "	81-100 "	80-50 "	50-120
100 "	101 et plus	120-70 "	70-120

FORÊT INÉQUIENNE

Jeune inéquienne: Peuplé dominance de haut, intermédiaire majorité des tiges entre 0 et 30 cms. Autres peuplements majorité des tiges entre 0 et 60 cms.
Vieilleux inéquienne: Peuplé dominance de haut, intermédiaire majorité des tiges entre 30 et 70 cms. Autres peuplements majorité des tiges est plus de 60 cms.

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

DENSITÉ / HAUTEUR	1	2	3	4	5	6
A 80%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B 60%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C 40%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 10%	D1	D2	D3	D4	D5	6

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30%	Rien
Moyenne	31 à 60 %	T
Forte	61 à 90 %	T
Abrupte	91 % et plus	T

Superficie entourée de pentes > 31 %
N.B.: Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S 1 E 1 C 2 D 3 D 4 — densification, classe de pente, classe d'âge, classe de hauteur, classe de densité, sous groupe d'essences, groupement d'essences

R C 3 E 3 D 3 — classe de pente, classe d'âge, année de l'origine, classe de hauteur, classe de densité, type de couvert

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR. (1983 INTERNATIONAL) LTÉE.
SIGNATURE: Jean Côté
CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR.:
SIGNATURE:

Carte forestière
Photographie aérienne: 1986
Année de publication 1987
Année de révision:

Divisions territoriales en date du: 1 /11/ 86
Déclinaison magnétique: 14° ouest
Équidistance des courbes: 50 pieds ou 15,2 mètres

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative: 8
Unité de gestion: 84
Unité d'aménagement: 2
Unité de sondage:
Mode de tenure ou de gestion: 000
Bloc d'aménagement: 10
Concessionnaire ou autres: 04
Bassin hydrographique: 403 08*
Bassin primaire
Bassin secondaire
Unité de gestion privée
Municipalité: 84900
Division de recensement
Municipalité
Codastre
Parcelle: 4643*
Région écologique: 8c2*
Municipalité régionale de comté: M.R.C. 830 VALLÉE DE L'OR

*: Signifie que la composante est donnée en exemple; qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

32-C-5 S.E. S.O.	32-C-6 S.E. S.O.	32-C-7 S.E. S.O.
32-C-4 N.E. S.E. S.O.	32-C-3 N.E. N.O. S.E. S.O.	32-C-2 N.E. N.O. S.E. S.O.
31-N-13 N.E. N.O.	31-N-14 N.E. N.O.	31-N-15 N.E. N.O.

32 C/3 N.E.